Epreuve « agir »

Trois valeurs : Liberté, égalité, fraternité Quatre principes : indivisible, laïque, démocratique et sociale

Les 10 compétences : http://www.education.gouv.fr/cid5Extraits2614/menh1012598a.html Charte de la laïcité : http://www.education.gouv.fr/cid73666/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html

Extraits rapport jury agrégation de physique 2018

L'entretien (20 min - session 2018)

Les questions du jury ont plusieurs objectifs : le premier est d'amener les candidats à corriger d'éventuelles erreurs, le second, essentiel, est de vérifier la capacité des candidats à faire preuve de réflexion, tant dans le domaine théorique que dans le domaine expérimental. L'étendue des connaissances des candidats est parfois mise en évidence lors de cet entretien, mais le jury tient à faire savoir qu'il est sensible à la pertinence de la réflexion mise en jeu et à la capacité du candidat à proposer des hypothèses raisonnables face à une situation parfois inattendue. L'honnêteté intellectuelle est de rigueur. Le jury attend également de la part des candidats une maîtrise des concepts théoriques énoncés.

Autour des valeurs de la République et des thématiques relevant de la laïcité et de la citoyenneté (5 min environ)

À la suite de l'entretien une question relative aux valeurs qui portent le métier d'enseignant, dont celles de la République, a été posée aux candidats, en conformité avec l'arrêté du 25 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation précise que :

« Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles des métiers du professorat et de l'éducation ».

D'autre part, le courrier de madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 janvier 2015, qui d'adresse aux présidents des concours de recrutement des métiers du professorat et de l'éducation, demande que dans le cadre précisé cidessus, « les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté y trouvent toute leur place ». Les candidats disposent de cinq minutes au plus pour répondre à une question portant sur une situation concrète qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice du métier d'enseignant. Ils ont à leur disposition le «référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation» et la «charte de la laïcité à l'École». Il n'y a pas de temps spécifique pour préparer la réponse.

Exemples de questions posées :

- Quelles démarches pédagogiques pourriez-vous mettre en oeuvre pour contribuer aux valeurs de solidarité et de fraternité ?
- En quoi la démarche scientifique peut-elle contribuer à la formation du citoyen ?

- Quels dispositifs pédagogiques pourriez-vous mettre en place dans vos classes pour susciter des vocations scientifiques chez les jeunes filles ?
- La différenciation pédagogique vous semble-t-elle en accord avec le principe d'égalité inscrit dans les valeurs de la République ?

Pendant ce court entretien, le jury reformule parfois la question. Éventuellement, il relance les échanges par d'autres questions pour faire préciser les propos du candidat.

Le jury attend du candidat qu'il montre que sa réflexion s'inscrit dans les valeurs qui portent le métier d'enseignant, et en particulier dans le cadre des valeurs de la République, de la laïcité et du refus de toutes les discriminations. Le jury attend également que le candidat ait connaissance des compétences professionnelles du métier d'enseignant.

Le jury recommande aux candidats de prendre le temps de la réflexion avant de répondre à la question. Il apprécie que la réponse s'appuie sur des exemples afin de préciser ou d'illustrer les propos.

Le jury a eu la satisfaction de voir un certain nombre de candidats faire preuve d'une bonne qualité de réflexion et montrer comment ils envisagent de faire partager les valeurs de la République à leurs futurs élèves à travers leurs pratiques pédagogiques.

Extraits rapport jury agrégation de chimie 2018

Même discours

Retour des années précédentes

La règle du jeu a changé depuis quelques années. Certaines questions ne sont peut-être plus d'actualité, mais restent instructives.

POLITIQUE EDUCATIVE

Rq: Ministre de l'éducation nationale: Jean-Michel BLANQUER (la question n'a pas été posée).

- Qui fait les programmes ? Pourquoi les programmes changent-ils ?

Le Conseil national des programmes (CNP) : donne des avis et adresse des propositions au Ministre de l'éducation nationale sur la conception générale des enseignements, les grands objectifs à atteindre, l'adéquation des programmes et des champs disciplinaires à ces objectifs et leur adaptation au développement des connaissances.

Le CNP n'élabore pas les programmes mais donne un avis sur les projets qui lui sont soumis. Tout en garantissant la validité scientifique des contenus, le CNP veille à l'amélioration des cohérences verticales (différents niveaux d'enseignement) et horizontales (diverses disciplines) des programmes. Plus profondément, il s'attache à ce que les grandes évolutions culturelles et sociales soient prises en compte sans remettre en cause les critères qui fondent la légitimité des enseignements. Dans ce but, il peut être amené à ouvrir le débat sur des choix nouveaux touchant les domaines, les notions ou les équilibres qu'il convient de privilégier.

- En quoi les traités européens ont-ils modifié les programmes de l'enseignement en France ?

CECRL : Cadre Commun de Référence des Langues. 4 compétences testées (compréhension écrite, orale ; expression écrite, orale).

Objectif: maitriser 2 langues étrangères. Fin élémentaire: niveau A1; fin collège: niveau A2; fin lycée: niveau B2.

Sections internationales, sections européennes.

- Peut-on sortir du cadre du programme et dans quelle mesure ?

On peut aller plus loin si l'on monte un club scientifique au sein de l'établissement. Exemple de projets d'élèves : projet espace au collège avec le CNES et Planète-Sciences (fabrication d'un ballon sonde avec capteurs puis lâcher du ballon) (C.Camps)

- Pourquoi les livres sont-ils gratuits au collège et pas au lycée? Scolarité obligatoire de 6 ans jusqu'à 16 ans pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France. Cette scolarité doit être gratuite.

DROITS ET OBLIGATIONS D'UN FONCTIONNAIRE

http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/statut-et-remunerations-21

- Quels sont les droits et les devoirs d'un fonctionnaire ?
- « Les principaux droits sont : liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse ; droit de grève ; droit syndical ; à la formation permanente ; droit de participation ; rémunération après service fait ; droit à la protection »
- « Obligation de discrétion professionnelle ; Obligation d'information au public ; Obligation d'effectuer les tâches confiées ; Obligation d'obéissance hiérarchique ; Obligation de réserve »
- Qu'est-ce que le droit de retrait ?

Peut être exercé individuellement ou collectivement, si le salarié se sent menacé. La loi se réfère à la notion de danger sans distinguer l'origine du danger qui peut par exemple provenir pour un enseignant : de l'ambiance ou des conditions de travail, de la menace d'agression ou de l'agression.

- Devoir de réserve et de neutralité : donner des exemples.
- « Le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. La réserve n'a pas trait uniquement à l'expression des opinions. Elle impose au fonctionnaire d'éviter en toutes circonstances les comportements portant atteinte à la considération du service public par les usagers.»

FONCTIONNEMENT ETABLISSEMENT

- Pour chaque classe, y a-t-il un professeur particulier ? Quelles sont ses fonctions ? A-t-il une charge administrative particulière ?

Professeur principal : choisi par le chef d'établissement, indépendamment de la matière qu'il enseigne. Doit coordonner les observations des enseignants de la classe et être l'interlocuteur privilégié des parents d'élèves. Codirige ou préside ?? le conseil de classe ;

- Comment organiser une sortie avec les élèves. Peut-on prendre un transport en commun? Y a-t-il des textes fixant le nombre d'élèves ? Comment voyez-vous le financement de cette sortie ?

Le chef d'établissement prend la décision avec accord du CA (conseil d'administration). Sorties obligatoires gratuites. Autorisation parentale et papier d'identité sur le territoire.

Dans le secondaire pas de texte officiel pour le nombre d'accompagnateurs, le chef d'établissement juge. Tacite : 1 adulte pour 10 élèves, minimum 2 accompagnateurs.

On peut prendre les transports en commun. Un parent peut aussi faire accompagnateur avec un professeur. S'il y a une participation demandée et que des familles ne peuvent pas payer, on peut faire appel à un fond de solidarité du collège ou lycée (C.Camps)

- Est-ce l'état qui alloue les crédits d'un établissement scolaire ?

Collège : le département (conseil général). L'inspecteur général, nommé par le ministère de l'éducation nationale gère.

Lycée : la région (conseil régional). Le recteur gère.

- Qu'est-ce que le projet d'établissement? Quel est son objectif ?

Elaboré avec le personnel, en liaison avec les parents, les élèves et autres partenaires.

Détermine les choix pédagogiques et éducatifs pour atteindre les objectifs des programmes en fonction de la spécificité de l'établissement.

- Sur quel site peut-on trouver des renseignements sur les programmes ? *Eduscol*.
- Au conseil de classe, il s'avère que certains élèves sont en difficulté. Que répondre aux collègues qui disent : "ils feraient mieux d'aller travailler que de faire des études". (et là le candidat a répondu qu'il fallait les envoyer en voie professionnelle, ce qui n'a pas plu !!).

Réfléchir aux dispositifs de soutien qui peuvent être mise en place.

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative. Mis en place en collaboration avec l'élève, sa famille, l'équipe pédagogique, le CPE, l'assistant social ou le médecin scolaire si nécessaire. Il s'agit d'un contrat signé avec la famille qui fait un état des difficultés, définit les objectifs fixés et les moyens mis en place. L'objectif est la validation du socle commun des connaissances du collège.

On peut aussi organiser des mini-stages d'une semaine pour découvrir un métier et essayer que l'élève trouve une motivation, un métier qui lui plairait (C.Camps)

- Socle commun des connaissances et des compétences.

«représente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire (cad à la sortie du collège). Introduit dans la loi en 2005, il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. Un livret personnel de compétences permet de suivre la progression de l'élève. Depuis 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.). »

Validées à trois moments-clés de la scolarité : CE1, CM2 et troisième.

Le livret personnel de compétences est un outil de suivi personnalisé de l'élève. Il le suit tout au long de sa scolarité obligatoire. C'est aussi un outil de dialogue avec les familles.

http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html

- Qu'entendez-vous par équipe pédagogique? L'administration du lycée en fait-elle partie? Qui est le premier pédagogue d'un lycée ?

Equipe pédagogique de classe : ensemble des enseignants ayant en charge une classe ;

Les AVS (assistant de Vie Scolaire) des élèves peuvent aussi se joindre aux équipes tout comme la CPE. Ils connaissent en général les élèves hors classe et apportent une vision complémentaire (C.Camps).

Equipe pédagogique disciplinaire : ensemble des enseignants d'un même champ disciplinaire ;

Conseil d'enseignement : réunion entre des équipes pédagogiques pour élaborer le projet d'établissement, coordonner les enseignements, assurer le suivi et l'évaluation des élèves. En général, les professeurs d'une même équipe se mettent d'accord sur celui qui sera coordonnateur pour la discipline et c'est lui qui représente l'équipe au niveau des conseils pédagogiques et qui est l'interlocuteur privilégié avec le chef d'établissement (C.Camps).

Rôle du chef d'établissement : « Le chef d'établissement dirige l'établissement et préside le conseil d'administration. Il est à la fois exécutif de l'établissement et représentant de l'État : il a autorité sur tous les personnels mis à sa disposition. Il exécute le budget et rend compte de sa gestion devant le conseil d'administration. Il a la capacité de prendre la responsabilité de mesures graves (fermeture de l'établissement, suspension des enseignements) si nécessaire. Le chef d'établissement veille au bon déroulement des enseignements, de l'orientation et du contrôle de connaissances des élèves. » Apparemment pas de compétences pédagogiques ... la question laisse pourtant penser que oui. http://www.education.gouv.fr/cid220/a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html

- Qu'est-ce que la commission permanente ?
- Elle est composée du chef d'établissement, de personnels, de parents et d'élèves. Se réunit pour discuter de certaines questions avant qu'elles ne soient votées au CA (conseil d'administration). S'assure que toutes les parties concernées ont bien été concertées. N'a qu'un rôle consultatif.
- Vers qui se tourner pour avoir des éléments sur la situation familiale d'un élève ? *Assistance sociale.*

ETHIQUE DANS LA GESTION DE LA CLASSE

- Quel serait l'intérêt d'un travail en groupe des enseignants de physique – chimie ?

Choix des livres, du matériel à acheter, partage des taches pour la mise en place de nouveau TP... Particulièrement nécessaire pour la coordination des séances de travaux pratiques avec l'avancement des cours. Au-délà de l'aspect pratique, le travail en groupe d'une même discipline élargie et enrichi la réflexion, utilise au mieux, dans l'intérêt du groupe, les compétences de chacun des participants.

Elaboration d'une progression commune (en particulier en cycle 4). Elaboration d'une grille de compétences commune

- Comment répartir les élèves lors d'un travail en groupe : combien dans chaque groupe ? L'enseignant doit-il imposer les participants d'un groupe ou doit-il laisser les élèves choisir ? Que fait l'enseignant si un élève du groupe ne travaille pas ou si tout le groupe refuse de travailler ?

Tout ça se discute. Il faut veiller à ce qu'aucun élève ne reste sur la touche lors d'une constitution des groupes par affinité (ce qu'on doit pressentir quand on connait sa classe). Le risque d'un travail de groupe est toujours qu'un des élèves ne fasse rien. Il faut donc imaginer un contexte dans lequel un tel comportement est détectable (par exemple, une présentation orale suivie de questions à laquelle tous les membres du groupe doivent participer). Le travail doit être évalué. Un refus de travail sera sanctionné par la note. Bien sûr, avant de sanctionner, on explique aux récalcitrants l'intérêt d'un tel travail, une façon de motiver est de laisser une élèves une certaine liberté dans le choix du thème de travail.

- Comment réagir si un élève est au tableau et que ses camarades se moquent de lui ? Veiller au respect de la personne. Ne pas laisser faire.

On arrête la séance et on met en place une discussion /débat ou stopper sur le moment et on organise une vie de classe pour poser le problème. Voir la CPE si c'est un problème ponctuel ou si soupçon de harcèlement.

- Que faire en cas de comportement anormal d'un élève ? En cas de problème de maltraitance ou drogue ? En parler avec l'équipe pédagogique de classe, l'assistant sociale, l'infirmière pour décider de ce qui est judicieux de faire ???
- Comment un enseignant peut-il s'assurer du principe d'égalité des chances au quotidien ? Veiller à ce que les devoirs à faire chez soi ne nécessitent pas la sollicitation d'une tierce personne (pas d'exercice sur des notions non encore abordées et travaillées) ou d'un matériel dont certains élèves ne disposeraient pas. Respect d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) mis en place.
- Vous arrivez dans un établissement inconnu. Comment vous renseigner sur le public qui fréquente le collège?

Se présenter au chef d'établissement et lui demander ?? Se promener dans les quartiers voisins puisque le dipositif de carte scolaire impose d'être scolarisé dans un collège du secteur.

Le site du gouvernement publie les résultats des lycées : « Les résultats d'un établissement sont une réalité complexe. Le taux de succès d'un lycée dépend fortement des caractéristiques de ses élèves, indépendamment de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Pour en donner une image, l'analyse combine des facteurs individuels (âge et sexe, niveau scolaire à l'entrée du lycée, origine sociale) et des facteurs liés à la structure de l'établissement (pourcentage de filles, part des élèves en retard scolaire, part des élèves issus de chaque catégorie socioprofessionnelle). Pour juger de l'efficacité d'un lycée, il convient donc de comparer la réussite de chacun de ses élèves à celle des élèves comparables scolarisés dans des lycées comparables. »

http://www.education.gouv.fr/cid3014/les-indicateurs-de-resultats-des-lycees.html#Les%20r%C3%A9sultats%20des%20lyc%C3%A9es

- L'enseignant doit agir de façon éthique et responsable au sein de sa classe. Cela va-t-il au-delà et dans quelles circonstances ?

Au sein de l'établissement, quand il accompagne les élèves en sortie scolaire, cad dans l'exercice de son métier. En fait, on reste l'enseignant de son élève, même quand on le croise dans la rue

- Peut-on divulguer des informations personnelles concernant un élève ?

 Obligation de discrétion professionnelle. Les informations personnelles importantes doivent être transmises à l'équipe en charge de l'élève. On s'est demandé, lors d'une leçon, s'il était judicieux de faire remplir par l'élève une fiche de renseignement le premier jour. Sans doute faut-il se limiter à des info d'ordre général et touchant au scolaire (nom, adresse, domaine dans lequel on veut travailler plus tard, de quel collège on vient ...)
- Le candidat propose de faire un contrôle après une sortie pour obliger les élèves à être attentifs d'où la question : l'évaluation doit-elle être ressentie comme une sanction par l'élève ? Comment rendre la sortie intéressante ?

L'évaluation ne doit jamais être présentée comme une sanction. Il faut imaginer autre chose ... différents questionnaires répartis par groupes dont il faudra faire un compte rendu à la classe au retour ???

RESPONSABLE AU LABORATOIRE

- Comment préparer une séance de TP? Quel personnel entoure l'enseignant? Comment doit-on s'organiser avec le personnel de labo? Quelles relations a un enseignant avec le personnel de labo? Technicien de laboratoire (plutôt niveau bac ou sup) : recruté avec une spécialité, en lycée, surtout si il y a des prépa ou BTS.

Aide technique de laboratoire : recruté sans spécialité.

Agent technique (plutôt niveau CAP ou BEP).

Au collège, les personnels de laboratoire ont disparu...

En général fournir une liste de matériel et produits, s'assurer avec la personne que tout est disponible. Il peut être nécessaire de fournir les protocoles de préparation des solutions et de dosage, selon le niveau du personnel technique. Signaler le matériel défectueux au technicien en fin de séance pour qu'il en assure la maintenance s'il en a la compétence ou que le responsable de labo intervienne. (Un enseignant est en général responsable de labo au lycée)

- Que faire si un élève se blesse lors d'un TP ? Comment s'organiser pour l'envoyer à l'infirmerie ? Trousse de premier secours dans le labo, si nécessaire faire accompagner l'élève par un autre élève de la classe.
- Dans cette salle de TP, le prix de la verrerie est affiché. Pourquoi ? Que faire si un élève casse volontairement du matériel pendant les TP ?

On ne doit pas faire payer le matériel cassé par maladresse. Le prix est affiché pour sensibiliser les élèves. En cas de bris délibéré, convoquer les parents ?? Entamer une procédure disciplinaire si gros problème. Le remboursement ne peut résoudre ce qui est un problème comportemental.

- Est-ce que les TP existent encore au lycée ? Quelle différence entre travaux pratiques et activités expérimentales ?

On ne parle plus de TP mais « d'activité expérimentale ». Une différence de taille est qu'il n'y a plus obligation de dédoubler les classes. Le choix du dédoublement est laissé au lycée (c'est en général le cas). De façon plus positive, le changement de nom est là pour marquer un changement de forme : plus d'autonomie laissée à l'élève, objectif d'acquisition de compétences plutôt que la réalisation d'un travail imposé comme précédemment.

- Que peut-on faire dans un établissement scolaire dans le cadre du développement durable ?

Récupération papiers, éviter le gaspillage à tous les niveaux (ne pas abuser de photocopies, travailler sur de petites quantités au labo...) (Mutualiser l'évacuation des déchets (produits chimiques) entre établissement)

Bidons de récupération.

- En France, le même professeur enseigne la physique et la chimie ; quels sont pour vous les avantages et les inconvénients de cette organisation ?

Dans les programmes, les contenus de physique et de chimie ne sont plus différenciés. Un même thème peut donc être abordé avec le regard du chimiste et du physicien. On montre ainsi la complémentarité des deux matières. La tendance actuelle est même d'aller plus loin car il est question dans les hautes sphères de réunir physique, chimie et SVT. C'est déjà fait en première ES et L où les élèves ont une épreuve anticipée e sciences qui regroupe la physique, la chimie et les SVT (mais l'enseignement est encore assuré par 2 enseignants).

- Connaissez-vous un institut qui édite des informations sur le danger potentiel des produits chimiques ? INRS, Institut national et recherche et santé, association loi 1920. On y trouve entre autres des fiches toxicologiques.
- Comment sait-on qu'un produit est plus ou moins toxique ? Faut-il en parler aux élèves ? Pictogrammes et phrases de sécurité sur les catalogues de produits ou flacons. Fiches INRS. Au niveau d'un collège ou lycée, les produits utilisés ne doivent pas présenter de danger majeur pour la santé, ce qui n'empêche pas de prendre les précautions d'usage. Par définition, on ne touche pas un produit, on se met pas les mains à la bouche, si possible on se lave les mains avant de sortir du labo. Tous les flacons peuvent avoir pictogrammes de sécurité ou pictogrammes de sécurité sur activité distribuée à l'élève.
- Tiré de l'actualité récente, donner un exemple de toxicité des matières plastiques. Bisphénol A, perturbateur endocrinien. Dans les plastiques des biberons entre autres.

- Pourquoi les pictogrammes ont-ils changés récemment ? Harmonisation à l'échelle internationale : 9 pictogrammes qui deviendront obligatoires en 2015.
- Y a-t-il des produits chimiques interdits au lycée ?

De plus, certains produits chimiques sont interdits d'usage dans les établissements scolaires :

- le benzène : Note de service n°93-209 du 19 mai 1 993 (BO n°18 au 27 mai 1993) (Éducation nationale : Lycées et Collèges) NOR : MENL93500250N ;
- le formol : Note de service de l'Éducation nationale du 29 février 2008 ;
- le mercure la phénolphtaléine
- le dichromate de potassium D'autres sont déconseillés tel que :
- l'acide picrique

http://pc.ac-creteil.fr/IMG/pdf/circulaire_2018-009_securite_laboratoire.pdf

On évite l'utilisation du dichlorométhane

- Comment faire s'il n'y a pas de hotte dans un établissement ? Doit-on supprimer l'expérience ? On peut réaliser une « hotte de fortune » en reliant un grand entonnoir à une trompe à eau (il faut que les gaz à évacuer soient solubles dans l'eau). On peut aussi faire la manip dans la cour si il n'y a pas de danger pour les spectateurs et que le vent est favorable (demander l'autorisation !! ...).
- Qu'appelle-t-on métaux lourds. Comment les traiter après un TP. Utilise-t-on encore du mercure ? Si oui, à quelle occasion?

Concept mal défini sans fondement scientifique. Dans le cadre européen, il s'agit de : Sn, As, Cd, Cr, Cu, Pb, Hg, Ni, Se, Te, Tl, Sn. On parle plutôt d'ETM, élément-trace métallique. Tous les ETM sont présents dans le sol, certains ont un rôle dans les processus biologiques. L'activité humaine peut renforcer la présence de certains.

Une expérience qui utilise le mercure : électrolyse de NaCl sur cathode de mercure mais pas niveau lycée...Plus de baromètre ni thermomètre à mercure.

- Qu'est-ce que la règlementation REACH?

Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (2007) : l'industrie est responsable de l'évaluation et de la gestion des risques et doit fournir les indications de sécurité adéquates.

- Quel travail peut-on donner à un élève pour qu'il comprenne les dangers de certains produits ? Etude des différents pictogrammes et de qq phrases de sécurité ???? Images représentant des élèves en activité expérimentale : chercher les erreurs de comportement, tenue, manipulation...
- Que dire à un élève qui refuse de faire de la chimie parce que c'est dangereux ?

Lui demander d'aller regarder la composition des produits ménagers ou de bricolage ???Réfléchir aux différents dangers qui nous menacent tout au long de la journée ??La chimie est aussi à l'origine des médicaments et de solutions à des problèmes écologiques ...

Produits chimiques nous entourent dans la vie quotidienne. Apprendre à les manipuler correctement c'est agir en citoyen responsable.

- Quelles sont les règles à faire respecter à un élève lors d'un TP ? Que faire si un élève n'a pas sa blouse ? Que faire si un élève a le pied dans le plâtre ? Les TP sont-ils interdits aux handicapés ?

En TP blouse et lunettes, calme, pas de gestes brusques, respect des consignes de sécurité données par l'enseignant. Il vaut mieux avoir qq blouses à prêter (en demander l'achat à l'agent comptable). Pas de TP sans blouse ni lunettes. Les TP ne sont pas interdits aux handicapés. Il faut s'adapter!

- Que faites-vous si malgré ce que vous avez proposé un élève vient toujours sans sa blouse, et que vous n'en avez pas à disposition pour lui ?

Il faut instaurer des règles et sanctions dès le début de l'année pour l'oubli de blouse, le mieux est qu'elles soient les mêmes dans toutes les classes. Un élève sans blouse est envoyé en permanence. Un élève peut ne pas pouvoir acheter une blouse. En cas d'oubli répété, essayer de comprendre si ce n'est pas le cas. Il existe des possibilités d'aide financière pour ce genre de situation. L'assistante sociale connait en général les élèves concernés.

CULTURE GENERALE

- Comment améliorer l'image de la chimie au niveau de son enseignement. L'enseignant de chimie est-il le mieux placé pour défendre la chimie. Qui d'autre pourrait montrer l'intérêt de la chimie ? Penser aux intervenants extérieurs (chercheurs, personne travaillant dans des labo d'analyse). Il peut y avoir ce genre de personnes parmi des parents.
- Citer des manifestations liées à la chimie en dehors du lycée. Journées de la science, Olympiades de chimie.
- Vous avez parlé de sensibiliser les élèves par des expériences, pouvez-vous citer des exemples ? Là, il vaut mieux avoir qq chose à répondre

Expériences avec le chou rouge, la maïzena : simples à mettre en œuvre avec produits du quotidien ; belles couleurs ou ludique.

- Faut-il répondre à un élève qui pose des questions à la suite de la lecture d'un article de journal concernant le vol de cuivre ?

Rester dans le cadre scientifique : ouverture sur la raréfaction des métaux, les principales propriétés du cuivre et les utilisations qui en découlent...

- Quel est l'utilité de la démarche scientifique pour le citoyen ? Que lui apporte-t-elle? La démarche scientifique peut aussi être vue comme une démarche de vie : identification d'un problème, recherche objective de solutions adaptées, analyse critique d'un fait....

Bon à savoir :

Le **nouveau Système international** d'unités. Le kilogramme, l'ampère, la mole et le kelvin redéfinis. La 26e Conférence générale des poids et mesures (CGPM).

https://www.refletsdelaphysique.fr/articles/refdp/pdf/2019/02/refdp201962p11.pdf

AUTRES

- Qu'est-ce que la rigueur ? Donner des exemples. Comment peut-on l'expliquer simplement ? Doit-on être plus ou moins exigeant avec des élèves en difficulté qu'avec des élèves ayant des facilités.

Rigueur de raisonnent, rigueur d'expression, rigueur de calcul ... Objectif : fournir à une problématique une réponse justifiée donc convaincante, claire donc compréhensible, d'un niveau de précision identifié. L'exigence peut être considérée comme une forme de respect de l'élève. Mais le niveau d'exigence doit-il être adapté au niveau de l'élève ? tendance à penser que non.

Quelques références

- http://eduscol.education.fr/
- http://www.education.gouv.fr/

- Le système éducatif français aujourd'hui, Hachette éducation, Jean-Louis Auduc (370 AUD)
- Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable, Hachette éducation, Jean-Louis Auduc (14 euros)
- http://www.udppc.asso.fr/
- http://www.inrs.fr/
- Lire les introd des nouveaux programmes de physique chimie qui en défissent bien l'esprit.